



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 13 novembre 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le treize novembre deux mille dix-sept (13 novembre 2017) à 19h30 et à laquelle sont présents :

La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1  
La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2  
La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3  
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4  
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5  
Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 12

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
13 NOVEMBRE 2017**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2017**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1. Acceptation des comptes du mois;
  - 4.2. Dépôt des états comparatifs annuels, affectations, budgets révisés et transferts de crédits budgétaires;
  - 4.3. Nomination d'un maire suppléant;
  - 4.4. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
  - 4.5. Dépôt de la liste des arrérages de taxes et radiation des montants prescrits;
  - 4.6. Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal;
  - 4.7. Entente de fin d'emploi et quittance;
- 5. RÉGLEMENTATION**
  - 5.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement 01-2018 décrétant le taux de la taxe foncière et compensations pour l'année 2018;
  - 5.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement 12-2017 amendant le règlement 09-2017 concernant le brûlage;
  - 5.3. Avis de motion – Règlement numéro 11-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'ajouter à la zone CA-1 l'usage habitation bifamiliale et trifamiliale (H2);



- 5.4. Adoption du premier projet de règlement numéro 11-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'ajouter à la zone CA-1 l'usage habitation bifamiliale et trifamiliale (H2);

## 6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Nomination du maire et un remplaçant pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie incendie Nord-Ouest des Laurentides;  
7.2. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

## 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1. Ratification de l'embauche des chauffeurs-journaliers pour la période hivernale 2017-2018;

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

## 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1. Retour sur la demande de dérogation mineure 2017-00005 - Lot rénové 4 463 342;  
10.2. Amendement de la résolution numéro 230-16 – Puit artésien dans l'emprise la rue (matricule 0513-67-2985);

## 11. LOISIRS ET CULTURE

## 12. DIVERS

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

\*\*\*\*\*

### 1. RÉS. 225-17

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'ouvrir la séance ordinaire.

**Adoptée**

### 2. RÉS. 226-17

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**Adoptée**

### 3. RÉS. 227-17

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2017

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 6 octobre 2017.

**Adoptée**

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



## 4.1. RÉS. 228-17

**ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser le paiement des comptes suivants, et ce, pour un montant total de **558 194.90 \$**, selon la liste numéro **10-2017** :

• Liste des comptes fournisseurs au 13 novembre 2017	343 903.52 \$
• Liste sélective des déboursés par chèques (du 12 oct. au 9 nov. inc. / chq. nos 11896 à 11905)	70 558.82 \$
• Remise provinciale au 31 octobre 2017	29 933.11 \$
• Remise fédérale au 31 octobre 2017	12 009.71 \$
• Remise RRFS au 31 octobre 2017	17 881.68 \$
• Dépôts salaires du 25 sept. au 22 oct. 2017 incl. (semaines nos. 40 à 43 incl.)	57 994.45 \$
• Paiement des dépenses incompressibles par AccèsD	<u>25 913.61 \$</u>

**TOTAL : 558 194.90 \$**

**Adoptée**

## 4.2. RÉS. 229-17

**DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ANNUELS, AFFECTATIONS, BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES****CONSIDÉRANT**

l'article 176.4 du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT**

les acquisitions et dispositions d'immobilisations ainsi que les travaux effectués en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents le maire s'étant abstenu de voter, de déposer les états comparatifs annuels 2017 et d'autoriser les affectations, budgets révisés et transferts de crédits budgétaires suivants :

- Remboursement d'un montant de 20 997.74 \$ au fonds de roulement pour le solde dû sur les équipements de pavage vendus;
- Affectation d'un montant de 106 854 \$ pour le paiement du capital et des intérêts de la dette long terme provenant du règlement d'emprunt 02-2011, pour les exercices financiers 2018 à 2021;
- Affectations aux projets de l'exercice courant :

**FONDS DE ROULEMENT :**

▪ Mobilier de bureau	3 016 \$ - 2 ans
▪ Équipements de pavage	76 223 \$ - 5 ans
▪ Remorques et conteneurs	12 971 \$ - 3 ans
▪ Travaux affaissement route des Ormes	22 572 \$ - 3 ans

**FONDS LOCAL DE VOIRIE :**

▪ Travaux route des Tulipes	47 031 \$
-----------------------------	-----------

**SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ :**

▪ Travaux routes des Érables, des Ormes, chemin des Pins-Blancs et rechargements divers	211 549 \$
---	------------

**RÉSERVE D'EAU POTABLE :**

▪ Hon. Prof. – Plan de rinçage aqueduc	6 294 \$
--	----------

**2902**



**TAXE VERTE :**

- Installation de poteaux et mise en place de bassins de sédimentation;
- Honoraires pour gestion de l'accès au Lac-des-Trois-Montagne;
- Salaire et avantages sociaux de l'inspectrice adjointe au service de l'urbanisme et de l'environnement.

• Budgets révisés et transferts de crédits budgétaires :

02.32000.516	Location machinerie outillage	4 000 \$	
02.32000.521	Entretien et réparation infra	12 000 \$	
02.32000.525	Entretien véhicules	10 000 \$	
02.32000.526	Entr. & rép. Machin. & outils	13 000 \$	
02.32000.630	Essence – Diesel	8 000 \$	
01.2111.000	Taxe générale		47 000 \$
02.70120.496	Détour culturel	7 700 \$	
01.23475.000	Détour culturel		7 700 \$
02.62000.970	Contributions organismes	4 250 \$	
02.14000.670	Élection – Fournitures		4 250 \$
02.70230.141	Salaires réguliers	2 000 \$	
02.70230.200	Cotisations de l'employeur	2 000 \$	
02.70230.499	Activités-honoraires		500 \$
02.70232.670	Achat de collection		3 500 \$

**Adoptée**

**4.3. RÉS. 230-17**

**NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LA PÉRIODE DU 6 NOVEMBRE 2017 AU 8 JUILLET 2018 INCLUSIVEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**

il y lieu de procéder à la nomination d'un nouveau(elle) maire(sse) suppléant(e);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de nommer Mme Michelle Hudon, à titre de mairesse suppléante, et ce, pour une période de 8 mois, à compter du 6 novembre 2017 jusqu'au 8 juillet 2018, inclusivement.

Que Mme Hudon agisse en tant que représentante au conseil des maires de la MRC des Laurentides, en l'absence de celui-ci, et que la rémunération, allocation ainsi que le droit de vote lui soient attribués.

**Adoptée**

**4.4. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, le directeur général, M. Hugues Jacob, spécifie avoir reçu de chacun des membres du conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires, suivant la proclamation de leur élection.

**4.5. RÉS. 231-17**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES ET RADIATION DES MONTANTS PRESCRITS**

**CONSIDÉRANT QUE**

les modalités établies par la MRC des Laurentides eu égard à la vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes doivent être observées;



- CONSIDÉRANT QUE** pour chaque dossier transmis à la MRC des Laurentides, des frais de 250 \$ s'appliquent;
- CONSIDÉRANT QUE** si la Municipalité se porte acquéreur des propriétés, elle devra payer les différents frais à cet égard;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devra au préalable par l'aide de services juridiques, avoir complété un tableau remis par la MRC des Laurentides, qui lui permettra d'abord de se contrevérifier pour s'assurer que tous les documents sont dans les fiches;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit aussi documenter chaque dossier pour que la MRC soit au fait des démarches déjà entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter :

- D'adopter la liste des arrérages de taxes au 31 octobre 2017;
- D'autoriser la radiation des livres comptables des sommes prescrites de l'année 2017 eu égard aux dossiers irrécupérables, pour un total de 10 524.36 \$ plus les intérêts afférents;
- De mandater la MRC des Laurentides avant la date limite du 20 mars 2018, suite à l'accomplissement de toutes les modalités établies, à procéder à la vente des propriétés suivantes, pour défaut de paiement des taxes dues depuis 3 ans, à moins que des paiements soient effectués avant le 1<sup>er</sup> février 2018 :
  - Matricule 1115-58-3537, au montant de 649.48 \$
  - Matricule 1119-83-9979, au montant de 641.70 \$
  - Matricule 1210-09-4038, au montant de 862.61 \$
  - Matricule 1414-08-6209, au montant de 2 287 \$

**Adoptée**

**4.6. RÉS. 232-17**

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

- CONSIDÉRANT QUE,** conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;
- CONSIDÉRANT QUE** les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité.



**Adoptée**

**4.7. RÉS. 233-17**

**ENTENTE DE FIN D'EMPLOI ET QUITTANCE**

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'accepter et entériner l'entente intitulée « Transaction et quittance », fixant les conditions de fin d'emploi de l'employé numéro 32-0023, et d'autoriser le directeur général et le maire à signer cette entente, pour et au nom de la Municipalité.

QUE la directrice des finances soit autorisée à verser à l'employé numéro 32-0023 les sommes qui lui sont dues en vertu de cette entente et à approprier celles-ci à même le poste budgétaire 02 32000 141.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**5. RÈGLEMENTATION**

**5.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 01-2018 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

La conseillère, Mme Diane Pigeon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 01-2018 décrétant le taux de la taxe foncière et compensations pour l'année 2018.

Le directeur général présente le projet de règlement 01-2018, comme suit :

Le règlement 01-2018 a pour but de décréter, comme à chaque année, le taux de la taxe foncière et des compensations pour l'année 2018, et ce, pour la municipalité de La Conception.

Ledit règlement 01-2018 entrera en vigueur conformément à la Loi, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**5.2. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 12-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-2017 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

La conseillère, Mme Diane Pigeon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 12-2017 amendant le règlement 09-2017 concernant le brûlage.

Le directeur général présente le projet de règlement 12-2017 amendant le règlement 09-2017 concernant le brûlage, comme suit :

Le règlement 09-2017 concernant le brûlage a dûment été adopté par le conseil municipal, le 14 août 2017.

Le projet de règlement 12-2017 a pour objet de modifier l'article 16 concernant les distances à respecter.

**5.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2017 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 AFIN D'AJOUTER À LA ZONE CA-1 L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE (H2)**

La conseillère, Mme Michelle Hudon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 11-2017 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'ajouter à la zone CA-1 l'usage habitation bifamiliale et trifamiliale (H2).



La conseillère, Mme Michelle Hudon, demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

**5.4. RÉS. 234-17**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2017 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 AFIN D'AJOUTER À LA ZONE CA-1 L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE (H2)**

**CONSIDÉRANT QUE**

le plan d'urbanisme, règlement numéro 10-2006, est en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Conception depuis le mois d'août 2006, mois de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil de la municipalité de La Conception a adopté le 21 août 2006, le règlement sur les permis et certificats numéro 11-2006, le règlement de lotissement numéro 12-2006, le règlement de construction numéro 13-2006, a adopté le règlement de zonage numéro 14-2006 et a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 15-2006, le tout en conformité avec la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin de reconnaître l'acceptation de la demande d'ajout de l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2) de la zone CA-1, tel décrit à la demande de modification réglementaire 2017-00013;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin de pouvoir ajouter une superficie minimale de 1 500 mètres carrés pour y permettre l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2) à la zone CA-1;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin de pouvoir ajouter pour l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2) des normes d'édification des bâtiments d'une hauteur maximale de deux (2) étages;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'ensemble des éléments respecte les objectifs principaux du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**

il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité de La Conception et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion du présent règlement est donné à cette séance ordinaire du 13 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT QUE**

les membres du conseil municipal ayant reçu copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'adopter le premier projet de règlement numéro 11-2017, tel que présenté.



QU'une consultation publique relative à ce projet de règlement, soit dûment tenue le 29 novembre 2017, à 18h00.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1. RÉS. 235-17**

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 133-16 - NOMINATION DU MAIRE ET UN REMPLAÇANT POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST DES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT**

la résolution numéro 133-16 nommant le maire et un remplaçant afin de siéger sur le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu d'amender ladite résolution afin de la mettre à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'amender la résolution 133-16 en remplaçant le nom de « Mme Amélie Vaillancourt-Lacas » par le conseiller numéro 6, M. Gaëtan Castilloux.

**Adoptée**

**7.2. RÉS. 236-17**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité désire contribuer à améliorer le bilan routier en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document relatif à cette demande.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8.1. RÉS. 237-17**

**RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DES CHAUFFEURS-JOURNALIERS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2017-2018**

**CONSIDÉRANT**

la résolution 209-17 concernant l'affichage de l'offre d'emploi pour les postes de chauffeurs-journaliers pour la période hivernale 2017-2018;

**CONSIDÉRANT**

les entrevues effectuées et les recommandations du comité de





sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, de ratifier les embauches de MM. Gilles Francoeur Jr et Gabriel Gleeton pour les postes de chauffeurs-journaliers, et ce, pour la période hivernale 2017-2018.

DE nommer M. Guy Bergeron à titre de patrouilleur contractuel, pour la période hivernale 2017-2018.

ET d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail de M. Bergeron.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1. RÉS. 238-17 RETOUR SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-00005 - LOT RÉNOVÉ 4 463 342**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise à modifier la demande de dérogation mineure 2017-00005 qui avait préalablement été autorisée par les élus municipaux le 12 avril 2017, et ce, par la résolution 096-17;

**CONSIDÉRANT** l'agrandissement projeté de la résidence, proposé au départ dans la demande de dérogation mineure 2017-00005, était de 4.27 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs désirent plutôt proposer un agrandissement de 5.03 mètres par 4.27 mètres afin de faciliter l'aménagement intérieur de la pièce;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations de la demande de dérogation mineure précédente sont toujours valides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'autoriser la présente demande de dérogation mineure 2017-00005, telle que présentée.

**Adoptée**

**10.2. RÉS. 239-17 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 230-16 – PUIT ARTÉSIEN DANS L'EMPRISE LA RUE (MATRICULE 0513-67-2985)**

**CONSIDÉRANT** une erreur administrative à la résolution numéro 230-16;

**CONSIDÉRANT QU'** il est essentiel de mandater par résolution, le directeur général afin de déposer une demande d'achat pour que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles puisse ainsi procéder au traitement de notre demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité



des membres présents, le maire s'étant abstenu de voter, d'amender la résolution numéro 230-16 afin de mandater le directeur général à déposer une demande d'achat auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**Adoptée**

**Période de questions du public**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**13.1. RÉS. 240-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, le maire, s'étant abstenu de voter, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 22h00.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
**Hugues Jacob,**  
**Directeur général**  
**Secrétaire-trésorier**

\_\_\_\_\_  
**Maurice Plouffe,**  
**Maire**

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.